

Paris, le 24 mai 2017

## Communiqué de presse

### **RÉSULTATS DE L'ASSURANCE-VIE EN AVRIL 2017 : L'ASSURANCE-VIE, TOUJOURS AU MILIEU DU GUÉ**

**Par Philippe Crevel  
Directeur du Cercle de l'Épargne**

---

L'assurance-vie est, en ce début de deuxième trimestre, toujours à la recherche d'un second souffle même si elle a renoué avec une collecte nette positive.

La collecte nette du mois d'avril a atteint, en effet, 400 millions d'euros, après avoir été nulle au mois de mars. Sur les quatre premiers mois de l'année, la collecte nette n'a été que de 1,4 milliard d'euros contre plus de 10 milliards d'euros sur la même période de 2016.

Le mois d'avril était jusqu'à maintenant un bon mois pour l'assurance-vie. Sur ces dix dernières, à l'exception de 2012 et de 2013, la collecte nette se situait entre 2 et 5 milliards d'euros. De ce fait, le résultat de cette année s'inscrit dans la tendance des derniers mois mais est en rupture par rapport à celle de long terme.

Les cotisations brutes se sont élevées à 10,9 milliards d'euros contre 12,2 milliards d'euros au mois de mars et 11,7 l'année dernière à la même période. Les Français ne se sont pas précipités pour placer leurs disponibilités sur l'assurance-vie. Les rachats sont également en décline à 10,5 milliards d'euros contre 12,2 milliards d'euros au mois de mars.

### **L'attentisme semble donc de mise chez les épargnants, pas de réel désamour mais des interrogations.**

L'assurance-vie, le premier produit d'épargne des Français, est toujours à la croisée des chemins. Les faibles taux d'intérêt pèsent sans nul doute sur la collecte comme l'application des nouvelles règles prudentielles. L'orientation de l'épargne collectée vers les unités de compte progresse à pas comptés. Elles ont représenté, en avril, 25,7 % de la collecte contre 27 % en mars. Leur poids s'est néanmoins accru de 10 points depuis la crise financière de 2011/2012. Si les épargnants acceptent de prendre un peu plus de risques, ils ne sont pas encore disposés à basculer en masse l'épargne placée sur les fonds euros.

Les épargnants attendent d'en savoir plus sur les intentions du nouveau Président de la République. Pour autant, ce dernier a affirmé que l'instauration du prélèvement libérateur à 30 % ne concernerait que les versements postérieurs à son adoption et les seuls assurés ayant plus de 150 000 euros d'encours. Plusieurs incertitudes expliquent le comportement des ménages. Ils ne savent pas comment sera apprécié le seuil des 150 000 euros, contrat par contrat ou par foyer fiscal. Si la deuxième

solution apparaît la plus logique, elle pourrait poser des problèmes techniques et de confidentialité car ce sont les compagnies d'assurances qui paieraient directement l'impôt en cas de recours au prélèvement libératoire. Par ailleurs, il y aurait cohabitation entre plusieurs taux de prélèvements en fonction de la date des versements. Un dispositif d'autant plus complexe que le taux de CSG devrait augmenter de 1,7 point au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Enfin, il est possible que les unités de compte fassent l'objet d'un traitement différencié. Néanmoins, les détenteurs de contrats d'assurance-vie assujettis à l'ISF pourront peut-être se réjouir de la sortie de ces derniers de l'assiette de cet impôt si la promesse du candidat Emmanuel Macron est adoptée.

À défaut d'avoir une vision précise du futur régime fiscal, les épargnants privilégient pour le moment les placements liquides comme les dépôts à vue ou le Livret A. L'assurance-vie devrait donc connaître une année 2017 étale, la modification de son régime fiscal devant intervenir dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018 présenté au mois de septembre prochain.

**Contact presse :**

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

[slegouez@cercledelepargne.fr](mailto:slegouez@cercledelepargne.fr)